

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2023

80

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 décembre 2023
Convocation du : 30 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

INTERCOMMUNALITE : Présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'élimination des déchets

Présents :

Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Philippe Casamayor

Secrétaire de Séance :

Jean-Marc Curtet

Le rapporteur rappelle que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a la compétence collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le délégataire doit présenter son rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets à l'assemblée délibérante de la CCMP.

Ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire le 10 octobre 2023. L'assemblée délibérante de Beynost doit à son tour en prendre acte.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur communique le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir été informé,

PREND acte de la communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER